



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique**

Paris, le 19 février 2024

Service de la synthèse statutaire, du développement
des compétences et de la donnée
Sous-direction du recrutement, des compétences
et des parcours professionnels
Département des politiques de recrutement,
d'égalité et de diversité

Dossier suivi par :

Yacine SECK
Cheffe de département
Département des politiques de recrutement,
d'égalité et de diversité
Téléphone : 01 55 07 42 57
Mél : yacine.seck@finances.gouv.fr

Elodie ALLIEZ
Adjointe à la cheffe de département
Département des politiques de recrutement,
d'égalité et de diversité
Téléphone : 01 55 07 41 75
Mél : elodie.alliez@finances.gouv.fr

Sarra MAGTOUFI
Chargée du pilotage des concours d'accès aux IRA
Département des politiques de recrutement,
d'égalité et de diversité
Téléphone : 01 55 07 41 37
Mél : sarra.magtoufi@finances.gouv.fr

Réf : 2REDIV/2024/

La directrice générale de l'administration
et de la fonction publique

à

Monsieur le secrétaire général
du Conseil d'Etat

Madame la secrétaire générale
de la Cour des comptes

Monsieur le directeur général
de la Caisse des dépôts et consignations

Madame la directrice générale
de l'Office national des forêts

Monsieur le directeur général
de l'Office de protection des réfugiés
et apatrides

Directions en charge des ressources humaines

Objet : Renouvellement des membres des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration pour la session 2024

Dans la perspective de l'organisation de la prochaine session des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA), je souhaite comme à l'accoutumée faire appel à votre collaboration en vue de recenser les candidatures aux fonctions de membre des jurys des concours d'accès aux IRA.

Comme vous le savez, les cinq IRA constituent le pivot du dispositif interministériel et mutualisé de recrutement et de formation des attachés d'administration de l'État et assurant, sous le pilotage de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'organisation de ces concours.

En 2019, la formation initiale des attachés d'administration a été réformée. La réforme s'était alors attachée à rendre la formation initiale plus professionnalisante et plus personnalisée, en développant l'approche par compétences.

Afin de poursuivre les efforts engagés depuis, l'évaluation à moyen terme de la formation a permis d'envisager des ajustements pour renforcer les acquis de cette réforme, en permettant aux élèves, dès leur scolarité, de se confronter à la réalité des administrations.

139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

À cette fin, la formation en IRA va évoluer pour permettre aux élèves de suivre, avant d'être affectés au sein des ministères et services employeurs, un stage en administration.

Cette évolution a pour conséquence d'allonger la scolarité des élèves au sein des IRA. Aussi, le calendrier des concours ainsi que la périodicité sont amenés à évoluer.

Les épreuves écrites de la session unique se tiendront le **mardi 2 juillet 2024**, avec des épreuves orales durant la première quinzaine d'octobre 2024 et une entrée en scolarité au 1^{er} janvier 2025.

Les jurys sont désignés pour l'accès à chacun des cinq instituts (Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes), dans les locaux desquels se déroulent les épreuves orales ainsi que les différentes réunions des jurys.

La fonction de membre de jury est ouverte aux agents titulaires *a minima* du grade d'attaché d'administration ou équivalent dotés d'une expérience d'au moins 5 ans en catégorie A. Les candidatures seront recueillies sur la base d'un *curriculum vitae* et d'une lettre de motivation visée par le supérieur hiérarchique. Celle-ci devra être rédigée à l'attention du directeur de l'IRA faisant l'objet de la candidature.

En outre, cet appel à candidature est ouvert aux personnes extérieures à l'administration dotées d'une expérience dans des fonctions transversales de direction ou de ressources humaines d'un niveau au moins équivalent à celui précité.

Une bonne connaissance des compétences requises pour exercer les missions dévolues aux attachés d'administration ainsi que de leur positionnement professionnel est indispensable pour participer à ce processus de recrutement.

Les épreuves étant réformées depuis la session de printemps 2020, les candidats à ces fonctions sont dûment invités à prendre connaissance de l'[arrêté du 28 mars 2019](#) fixant les nouvelles modalités ainsi que de la [documentation pédagogique publiée sur le Portail de la fonction publique](#).

Il est rappelé qu'il incombe aux membres des jurys de participer activement à l'élaboration de propositions de sujet pour les épreuves écrites d'admissibilité. Il leur sera également demandé d'examiner attentivement les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et les fiches individuelles (concours externe) des candidats admissibles, qui leur seront communiqués avant l'épreuve d'entretien avec le jury.

Tous les membres de jurys suivront une journée de formation obligatoire, dont la date leur sera communiquée ultérieurement par l'institut.

Les candidatures doivent être présentées en ligne sur le site Démarches simplifiées, à l'adresse :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/candidature-jury-concours-ira>

Toutes les précisions associées à la démarche de candidature figurent dans le « guide de la démarche », en annexe à la présente note et en ligne à la même adresse.

La date limite de candidature est fixée au 6 mai 2024. Les candidats seront contactés par la direction de l'IRA concerné, en vue d'un échange sur leurs motivations et l'examen de leur dossier, puis informés dès que possible de la suite réservée à leur démarche.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cet appel à candidatures auprès des services d'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics relevant de votre autorité.

Pour la Directrice Générale de
l'administration
et de la Fonction publique, le Directeur,
adjoint à la Directrice générale
François CHARMONT